



Séance du 6 avril 2023

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2023.

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2022 qui comporte un excédent de fonctionnement de 236 194.93 € et un déficit d'investissement de 696.03 €, des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 89 640 € et des recettes d'investissement de 20 000 € qui sont à affecter au budget primitif 2023 comme suit :

- Article 002 – fonctionnement – recettes	165 858.90 €
- Article 001 – investissement – dépenses	696.03 €
- Article 1068 – investissement – recettes	70 336.03 €

Vote des taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et reconduit le taux des trois taxes comme suit :

- Taxe foncière bâti	30.73 %
- Taxe foncière non-bâti	31.01 %
- Taxe d'habitation	18.18 %

Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 427 877 € en section de fonctionnement et à la somme de 227 618 € en section d'investissement.

Piratage de la messagerie de la mairie

Un virement correspondant à la facture de la rénovation de la toiture de l'église a été effectué sur un mauvais compte bancaire à la suite d'un rib reçu par mail dans un message frauduleux non décelé. Seulement un petit montant a été récupéré, ce qui laisse à ce jour une somme importante à la charge de la commune. Il existe un risque avéré sur le recouvrement de ce montant, nous sommes dans l'obligation de constituer une provision, qui sera reprise au dénouement de cette affaire.

La constitution de la provision représentant une charge importante pour la commune, nous avons la possibilité de n'en supporter qu'un tiers pendant trois ans (2023-2024-2025) par le biais d'écritures de neutralisation.

Diagnostic énergétique pour les bâtiments communaux

Après avoir examiné les trois devis, le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, la proposition du bureau d'études ICB Dagallier-Fouchet. Dans un premier temps, seuls les travaux au logement communal seront engagés. Un devis précis sera à confirmer par l'entreprise pour ce seul bâtiment.

Devis M. Mercier – portail en alu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu le devis de M. Mercier concernant la fourniture et la pose d'un portail en alu pour sécuriser la cour arrière de la mairie.

Révision des tarifs du gîte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réviser les tarifs du gîte à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- le forfait ménage à 250 €
- le chauffage à 40 € la nuitée pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril

<u>Hors vacances scolaires</u>		<u>Habitants de Bouzais</u>	
- nuitée week-end	190 €		160 €
- nuitée semaine		80 €	70 €

<u>Vacances scolaires</u>		<u>Habitants de Bouzais</u>	
- nuitée week-end	220 €		190 €
- nuitée semaine		110 €	95 €

Motion de soutien de l'association des Maires du Cher contre les déserts médicaux

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres. Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sage-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le conseil municipal forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Questions diverses :

Boucles de randonnées CDC « Cœur de France »

A la demande de la Communauté de Communes « Cœur de France », une formation de baliseurs sera instaurée et prise en charge par la Communauté de Communes à deux personnes volontaires par commune. Concernant la commune de Bouzais M. et Mme Godard se sont proposés pour suivre cette formation.

Etat des lieux

Faire l'état des lieux du champ de M. Leclerc et prévoir la corbeille.

Flyer Impôts

Un flyer a été envoyé par les Impôts informant les propriétaires qu'ils doivent renseigner qui habite dans leur propriété, démarche à faire avant le 30 juin.